

Violences sexistes et sexuelles au travail repérer, prendre en charge et orienter les victimes

Contexte

Lors de son discours prononcé à l'Élysée le 25 novembre 2017, Journée mondiale internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le président de la République a proclamé l'égalité femmes-hommes « grande cause du quinquennat » avec comme première priorité : « la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ». Concernant plus spécifiquement la fonction publique, le Président a déclaré que dès 2018, un module d'enseignement consacré à la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles, devra être dispensé dans le cadre des formations continues. Premier employeur de France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La vie professionnelle est un espace qui n'échappe pas à ces types de violence. Au regard de ces éléments, il semble important qu'une action de formation sur ce thème, puisse être proposée à l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, afin d'instaurer un meilleur repérage, une prise en charge et une orientation adaptées des victimes de violences sexistes et sexuelles au travail.

Objectifs

Définir les violences sexistes et sexuelles dans la sphère professionnelle (juridiques, sociologiques...) et les sanctions encourues. Rappeler les obligations et les responsabilités de l'administration des personnels (procédure disciplinaire, protection fonctionnelle...). Identifier les mécanismes des violences et le phénomène de l'emprise, du psycho-traumatisme, des conséquences physiques, psychologiques et somatiques. Repérer les victimes de violences sexistes et sexuelles par des méthodes et outils adaptés. Prendre en charge les victimes de violences sexistes et sexuelles dans son champ de compétences et/ou en fonction de son rôle (témoin, collègue, manager, RH). Orienter les victimes de manière adaptée en interne et en externe.

Renseignements complémentaires

Nombre de stagiaires : De 8 à 15 participants

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux) Personnels médicaux : financement sur les fonds mutualisés nationaux de l'ANFH au titre du DPCM

Programme

JOURS 1 et 2 :

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AWrFtxUv7ONEMTV3-OL6>

- Sensibilisation au contexte juridique
- Identification des cas de violences sexistes et sexuelles à l'hôpital
- Les différentes formes de violences sexistes et sexuelles
- Les mesures de prévention des agents de la Fonction Publique Hospitalière (FPH)
- Les processus d'emprise et de domination
- Les conséquences physiques, somatiques et psychologiques de la violence
- Le syndrome de stress post traumatique
- Repérage : les signaux d'alerte
- Les stratégies de questionnement à la victime
- Les postures facilitatrices
- Le rôle de chacun : responsable hiérarchique, témoin, entourage professionnel...

Intersession (4 à 6 mois) : Étude de cas réel

JOUR 3 :

- Retour d'expérience
- Identification des partenaires internes et externes
- Études de cas

Public

Tous les professionnels de la FPH, dont les médecins, encadrants et personnels RH

Exercice

2020

Code de formation

AFR 3.08

Nature

AFR

Organisé par

Formavenir Performances

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences